

A l'attention du pôle aménagement et
urbanisme du Pays du Mans
15-17 rue Gougéard
72100 le Mans

Dossier suivi par : Bruno WEBER REGNIER
Mail : direction@pays-valleeduloir.fr

Vaas, le 03 septembre 2025,

Objet : Avis sur le SCoT AEC du Pays du Mans – Pays Vallée du Loir

Mesdames, Messieurs,

Le PETR Pays Vallée du Loir, après avoir pris connaissance du projet de SCoT-AEC du Pays du Mans, souhaite souligner la qualité et l'ambition de ce document de planification stratégique.

L'intégration des dimensions aménagement, climat, air et énergie dans un cadre unique constitue une démarche pertinente, répondant pleinement aux enjeux de transition écologique et de développement équilibré des territoires.

Le projet témoigne d'une volonté affirmée de concilier croissance démographique, attractivité économique, préservation des ressources et qualité de vie des habitants. Les orientations retenues, qu'il s'agisse de la sobriété foncière, de la protection des milieux naturels et agricoles ou de la prise en compte des enjeux de santé, apparaissent particulièrement structurantes et en cohérence avec les objectifs poursuivis à l'échelle régionale.

Au regard de ces éléments, et dans la perspective d'un dialogue constructif et d'une coopération renforcée entre nos territoires, le PETR Pays Vallée du Loir émet un **avis favorable** sur le projet de SCoT-AEC du Pays du Mans.

Cordialement,

François BOUSSARD
Vice-Président en charge du SCoT
PETR Pays Vallée du Loir

